

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye. Provinces.
 sur un an . . . 26 fl. 30 fl.
 » six mois . . . 14 » 16 »
 » trois mois . . . 7 » 8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 75.
 BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
 ANNONCES,
 Chez M. van Weelden, libraire,
 et chez les Héritiers Poortman,
 libraires, Lange Posten, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction française par

LA HAYE, 15 Janvier.

Les nouvelles de Portugal reçues par la voie de Madrid, sans parler du bruit émis par la Gazette de France et dont nous avons parlé, d'une nouvelle insurrection qui aurait éclaté, présentent cependant un mouvement comme imminent.

Nous avons reçu les journaux de Lisbonne jusqu'à la date du 31 décembre. Nous n'y lisons rien de positif; cependant, d'après une de ces feuilles, il paraît que l'on travaillait sans relâche à provoquer en Portugal un mouvement dans le sens révolutionnaire, et que, dans la nuit du 28 au 29, divers envoyés chargés de révolutionner les populations, étaient partis pour Lisbonne.

L'intérêt de la discussion politique se sentait au sein de la chambre des pairs. Jeudi, cette assemblée a adopté le paragraphe relatif aux affaires de l'Italie, mais en modifiant le texte primitif du projet d'adresse et en insérant une phrase pleine de sympathie pour le Saint-Père. La discussion sur les affaires de la Suisse a ensuite été abordée, et M. le duc de Broglie s'est chargé, dans un discours fort habile, d'exposer et de soutenir la politique française.

Le paragraphe de l'adresse de la chambre des pairs, relatif à l'Italie, a été amendé de la manière suivante :

« Une ère nouvelle de civilisation et de liberté s'ouvre pour les Etats italiens. Nous secondons de toute notre sympathie et de toutes nos espérances le Pontificat magnanime qui l'inaugure avec autant de sagesse que de courage, et les souverains qui suivent, comme lui, cette voie de réformes pacifiques où marchent de concert les gouvernements et les peuples. »

M. Cousin s'est rallié à cet amendement, parce qu'il contient un hommage éclatant à l'initiative magnanime du Saint-Père, et parce qu'il donne un témoignage de sympathie et d'intérêt bien mérité aux princes italiens qui ont entendu la voix du Souverain Pontife, et qui, à sa suite, ont marché dans la voie des réformes.

Le bruit a couru, pendant un moment, à la bourse de Paris, que le roi des Français était appelé à une nouvelle disposition. Le bruit s'est répandu d'un rhume léger. Ce bruit a suffi pour amener dans la rente et dans les autres valeurs de grandes et nombreuses oscillations.

On lit dans le Galignani's Messenger au sujet du bruit répandu sur une indisposition du roi :

« Nous apprenons avec plaisir qu'il n'y a pas le moindre fondement dans ce bruit. S. M. a, depuis quelques jours, un rhume si peu grave, qu'il ne l'empêche pas de présider le conseil des ministres qui est réuni en ce moment. »

La question suisse n'est décidément pas terminée. Le révison du pacte, qui est maintenant la pierre d'achoppement, ne semble pas devoir faire doute. Dans une séance tenue le 10 par la Diète, les nouveaux députés de Lucerne, de Fribourg et du Valais ont annoncé leur adhésion à la révision. De nouvelles difficultés pourraient donc naître au printemps prochain, soit que Neuchâtel ou tout autre canton refusant d'adhérer à son tour, l'unanimité exigée par les trois cours n'existât pas, soit qu'en cas même de l'unanimité de tous les vingt-deux cantons, les modifications adoptées fussent trop radicales pour que la France, l'Autriche ou la Prusse voulussent les laisser se réaliser.

Le courrier du Levant, arrivé Marseille, le 9 janvier, n'apporte que peu de nouvelles. Le ministre des affaires étrangères, en réponse à la lettre de M. Glarakis, a adressé aux cinq puissances la note officielle dans laquelle il leur annonce la solution du différend turco-grec; il y est dit que le cabinet d'Athènes ayant accordé satisfaction au divan, l'interruption des relations entre les deux gouvernements, et l'interdiction du cabotage, cessent, et que M. Musurus va se rendre à Athènes pour reprendre ses fonctions; il paraît que dans cette lettre le ministre annonce aussi l'intention d'insister auprès de M. Cretio pour la négociation d'un traité de commerce.

Il paraît que la Porte, voulant donner beaucoup de solennité à la réparation obtenue, avait décidé que le vaisseau qui porterait M. Musurus serait accompagné par toute la flotte turque, qui serait venue jeter l'ancre à Salamine. Mais l'intervention des ambassadeurs d'Autriche et de Russie a réussi à écarter l'idée de cette démonstration ostentative.

On se rappelle qu'une tentative de révolte eut lieu, il y a quelque temps, à Patras, et que les insurgés vaincus se réfugièrent à bord d'un bâtiment anglais. On assure que le gouvernement de la Grande-Bretagne a demandé réparation au gouvernement hellénique des coups de fusil qui furent tirés sur ces insurgés au moment où ils gagnaient le bateau à vapeur dans ses embarcations. Nous avons peine à croire à cette nouvelle.

On écrit de Tilbourg qu'on a l'espoir fondé que les travaux du nouveau canal de cette ville à s Gravenmeer, entrepris pour le compte du roi, pourront commencer le mois de mai prochain et même être terminés dans le cours de la même année. L'exécution de ces travaux, à part les autres avantages qui y sont attachés, aura pour résultat que les propriétaires des terrains qui se trouvent sur le tracé de ce canal, verront leurs propriétés, aujourd'hui de peu de rapport, se changer en terres fertiles.

Avant-hier est mort à La Haye M. J. D. Janssen, secrétaire-général du ministère des affaires du culte réformé, et chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais.

L'aspect des fonds hollandais à la Bourse d'Amsterdam d'hier était un peu moins favorable que la veille, et le marché a présenté peu de mouvement.

Les actions de la Société de commerce étaient mieux offertes par suite de la liquidation prochaine.

Les espagnols, pour lesquels il y avait moins de demandes, ont éprouvé un léger mouvement de baisse. Les portugais étaient de nouveau un peu faibles par suite de la réalisation de bénéfices. Il y avait quelques demandes en péruviens.

Dernier cours à 5 heures :
 2 1/2 p. c. 54 3/4 à 13/16; Soc. de Com. 162 1/4 à 3/8;
 Ardoins à 510 liv. st. 14 13/16; idem 3 p. c. intér. 25 3/16 à 1/4.

En 1847 sont entrés dans le port de Flissingen 146 navires dont 58 sous pavillon néerlandais, et sortis de ce port 70 navires, dont 43 néerlandais.

En 1847 sont arrivés à Kiel 210 bâtiments parmi lesquels 8 bâtiments néerlandais jaugeant 229 lasts.

Dans l'année 1847 l'importation du bois de construction en Angleterre s'est élevée à 1,860,000 liv. sterl. savoir 1,084,000 liv. st. pour le bois de colonies britanniques et 176,000 pour le bois des pays étrangers; en 1846 le chiffre de l'importation s'était élevé à 2,030,120 liv. st. il y a donc eu en 1847 une diminution de 170,120 liv. sterl.

Le Morning-Post dit tenir d'une source authentique que le grand-duc de Toscane, ne pouvant plus venir à bout de l'esprit

de désordre et d'anarchie qui se manifeste dans ses Etats, a demandé l'intervention de l'Autriche et qu'en conséquence les troupes autrichiennes vont entrer dans le grand-duché. Cette nouvelle a besoin de confirmation.

On lit dans la Gazette de Spener de Berlin :

« Un oukase impérial publié dernièrement a produit une grande sensation dans notre capitale; en voici le contenu essentiel: Tous les chefs d'ouvriers, fabricants, architectes qui ont le projet de faire venir des ouvriers de l'étranger, devront en donner avis préalable à la police et répondre de la moralité, du caractère et des opinions de ces ouvriers. Il leur sera remis une carte qu'ils leur enverront. L'ouvrier étranger ne pourra obtenir le visa de l'ambassadeur ou du consul étranger sans présenter cette carte. Cette mesure de précaution est destinée à empêcher l'entrée des ouvriers anglais. Les Anglais nationaux pourront seuls pénétrer librement dans l'empire russe. On croit que cet oukase est dirigé contre le communisme, qui fait des progrès en Allemagne et en France. »

Irlande.

Nos lecteurs savent que du vivant même de M. O'Connell le parti du rappel s'était scindé en deux fractions, l'un dit la vieille Irlande qui, sous les ordres de l'ex-grand-agitateur, ne voulait employer à l'affranchissement de l'Irlande que les armes légales, la force morale; l'autre, la Jeune Irlande, plus pressée d'agir, voulait que l'on eût recours à des armes moins abstraites, que l'on employât aussi au besoin la force physique. Cette dernière fraction, qui reconnaissait pour chefs M. Smith O'Brien et les principaux rédacteurs de la Nation, vient de se diviser à son tour, elle compte des modérés qui croient qu'il faut encore garder quelques ménagements, temporiser, prendre garde d'encourir l'accusation de haute trahison; et des radicaux qui veulent rompre les digues, appeler résolument le peuple sur le terrain de la lutte et brûler leurs vaisseaux. Un de ces derniers, M. Mitchel, rédacteur de la Nation vient de renoncer à toute collaboration à ce journal parce que les idées modérées y ont prévalu. Le passage suivant de la lettre qu'il vient d'adresser à son collègue M. Duffy, pour annoncer sa retraite, donnera une idée des vues fort peu rassurantes qui animent certains hommes en Irlande :

«... Le bill de désarmement a été le premier fruit d'une alliance nouvelle et plus intime entre les traités que l'Irlande nourrit dans son sein et ses ennemis du dehors.

Voilà ce que je voulais dire au peuple. Je voulais lui dire que cet infâme bill faussement intitulé : bill pour procurer les armes, n'est autre qu'un instrument pour anéantir le droit des tenanciers et tous les autres droits populaires, pour permettre aux propriétaires d'armer, saisir, exterminer en paix et sécurité. Je voulais lui dire que dans l'Irlande a le droit d'occuper sa terre à perpétuité; que les propriétaires qui ne veulent pas reconnaître ce droit, ne doivent pas recevoir de rente, que la loi anglaise ne reconnaît jamais ce droit à moins qu'on ne se fasse respecter par l'intimidation, c'est-à-dire par l'expression énergique de l'opinion publique soutenue par les armes; qu'en conséquence le pouvoir qui a donné le nom de gouvernement, qui invite le peuple irlandais à livrer ses armes, est l'ennemi mortel de ce peuple, de ses droits, de ses libertés et de sa vie.

Je voulais dire au peuple que le pays est, en état de guerre, la guerre de la propriété contre la pauvreté, guerre de la loi contre la vie des citoyens; qu'il trouvera son salut, non dans son obéissance aux lois d'un parlement ennemi, mais dans son courage à défendre énergiquement ses droits et vendre aussi chèrement que possible sa vie et ses biens.

En ce qui concerne la direction à donner aux forces du pays et à la confédération irlandaise, je voulais en premier lieu que l'on laissât de côté tout appel au parlement anglais et toute agitation parlementaire et con-

bout desquelles un inconnu était venu réclamer l'enfant.

Quatre ou cinq ans après ce mémorable événement. Mme Barbançon quitta sa pratique et cumula les deux fonctions de garde-malade et de femme de ménage.

Vers cette époque, le commandant Bernard, très souffrant d'anciennes blessures rouvertes, eut besoin d'une garde; il fut si satisfait des soins de Mme Barbançon, qu'il lui proposa d'entrer à son service.
 « — Ce sera vos Invalides, maman Barbançon, — lui dit le vétérán, — je ne suis pas bien féroce, et nous vivrons tranquilles. »

Mme Barbançon accepta de grand cœur, s'éleva d'elle-même au poste de dame de confiance de M. le commandant Bernard, et devint peu à peu une véritable servante-maitresse.

Certes, en voyant avec quelle patience angélique il supportait la tyrannie de sa ménagère, on eût plutôt pris le vieux marin pour quelque pacifique rentier, que pour l'un des plus braves soldats de l'empire.

Le commandant Bernard aimait passionnément le jardinage; il donnait surtout ses soins à une petite tonnelle treillée de ses mains, et convertie de climats, de houblon et de chèvre-feuille; c'est là qu'il se plaisait à s'asseoir, après son diner frugal, pour fumer sa pipe, en rêvant à ses campagnes et à ses anciens frères d'armes. Cette tonnelle marquait la limite des possessions territoriales du commandant; car, bien que fort petit, le jardin était divisé en deux parties :

L'une, abandonnée aux soins de Mme Barbançon, élevait ses prétentions jusqu'à l'indigence.

L'autre partie, dont le vétérán avait seul la direction était réservée à l'agrément.

L'exact délimitation de ces deux carrés de terre, avait été et était encore la cause d'une lutte sourde, mais acharnée, entre le commandant et sa ménagère.

Jamais deux Etats limitrophes, jaloux d'étendre leurs frontières aux dépens l'un de l'autre, ne déploierent plus de ruse, plus d'habileté, plus de persévérance, pour dissimuler, pour déjouer ou pour assurer leurs mutuelles tentatives d'envahissement.

Il faut d'ailleurs rendre cette justice au commandant qu'il combattait pour la justice. Il ne voulait rien conquérir, mais il tenait à conserver rigoureusement l'intégrité de son territoire que l'aveuglement et l'assiduité mé-

negère violait souvent, sous prétexte de persil, pimprenelle, ciboules, thym, estragon, mauve, camomille, etc., etc., dont elle voulait à tout prix étendre la culture aux dépens des rosiers, des tulipes et des pivoines de son maître.

Une autre cause de discussion souvent plaisante entre le commandant et Mme Barbançon, était la haine implacable que celle-ci avait vouée à Napoléon, à qui elle ne pouvait pardonner la mort d'un vétéran de la jeune garde, qu'elle avait passionnément aimé dans sa jeunesse.

De là une haine implacable contre l'empereur, qu'elle traitait cavalierement d'ambitieux despote, d'ogre de Corse, et auquel elle opposait avec peine quelque supériorité militaire; ce qui portait à son comble l'antipathie du vétérán.

Néanmoins, malgré ces graves dissentiments politiques et la permanente et brûlante question des limites des deux jardins, Mme Barbançon, dévouée à son maître, tentait d'attentions, de prévenances, de côté, le vétérán se serait difficilement passé des soins de sa ménagère.

Le printemps de 1844 touchait à sa fin, la verdure du monde brillait de toute sa fraîcheur; trois heures de l'après-dînée venaient sonner, quoique la journée fût chaude et le soleil ardent, une tonnelle d'herbe mouillée, se joignant à la senteur de quelques pots de lilas et de séringats en fleur, attestait les soins providentiels du commandant pour son jardin.

Grâce à ses arrosoirs fréquemment et laborieusement remplis, à un grand cuvier enfoncé à fleur de terre, et qui s'arrêta des prétentions de bassin, le vétérán venait d'épancher sur la terre altérée une pluie rafraîchissante; il n'avait pas même dans sa généreuse impartialité exclu des bienfaits de sa rosée artificielle, les plates bandes culinaires et pharmaceutiques de sa ménagère.

Le vétérán, en costume de jardinier, veste ronde de couil gris, large chapeau de paille, se reposait de la peine qu'il venait de prendre, assis sous les tonnelles qui déjà se garnissaient des pousses vigoureuses du houblon et de la clématite; il essayait la sueur qui coulait de son front chauve; ses traits halets avaient une rare expression de franchise et de bonté, empruntée cependant à un certain caractère martial, grâce à son épaisse moustache, aussi blanche que ses cheveux coupés en brosse.

Après avoir remis dans sa poche son petit mouchoir à carreaux bleus, le vétérán prit sur une table placée sous la tonnelle, sa pipe de Kummer

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 16 JANVIER 1848.

LES SEPT PECHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse.

Elle avait un vice... L'orgueil, qui lui tenait lieu de toutes les qualités.

CHAPITRE I.

Le commandant Bernard, enfant de Paris, après avoir servi l'empire dans les mairies de la garde, et la Restauration comme lieutenant de vaisseau, s'était retiré, quelque temps après 1830, avec le grade honorifique de capitaine de frégate.

Cribe de blessures, souvent mis à l'ordre du jour pour ses brillants faits d'armes dans les combats maritimes de la guerre des Indes, et plus tard cité comme l'un des vaillants soldats de la campagne de Russie. M. Bernard, homme simple et droit, d'un cœur excellent, vivant modestement de sa solde de retraite, et se soumettant à ses besoins, habitait un petit appartement situé dans l'un des plus solitaires des Batignolles, ce nouveau faubourg de Paris.

Une vieille ménagère, nommée Mme Barbançon, était depuis dix ans au service du commandant Bernard; quoiqu'elle lui fût fort affectionnée, elle lui rendait parfois, ainsi qu'on dit vulgairement, la vie très dure.

La digne femme avait l'humeur despotique, ombrageuse, et se plaisait à rappeler souvent à son maître qu'elle avait quitté, pour entrer chez lui, une certaine position sociale.

Pour tout dire, Mme Barbançon avait été longtemps aide ou apprentie sage-femme chez une praticienne en renom.

Le souvenir de ces anciennes sottises était pour Mme Barbançon un texte inépuisable d'histoires mystérieuses; elle aimait surtout à raconter l'aventure d'une jeune personne masquée, qui, assistée de la sage-femme, avait secrètement mis au monde une charmante petite fille, dont Mme Barbançon avait particulièrement pris soin pendant deux années environ, au

stitutionnelle, comme ne pouvant avoir d'autre résultat que de nous affaiblir et de nous faire perdre du temps. Je voulais que la nation et la confédération s'occupassent de répandre d'utiles instructions sur les affaires militaires; sur les lignes de défense naturelle qui font que notre île est si forte, sur le moyen de profiter de ces ressources; sur la construction et la défense des ouvrages de campagne, et principalement sur l'emploi et le maniement des armes convenables; non point en vue d'une insurrection immédiate, mais afin que ces crailleries, cette agitation constitutionnelle et légale, qui ont vendû notre pays si ridicule aux yeux du monde entier, fissent place à une étude sérieuse de la théorie et de la pratique de la guerre de partisans et que la véritable, la seule méthode de régénération pour l'Irlande puisse être recommandée au moment voulu à une nation si longtemps bernée par le charlatanisme de la légalité.

Il paraît, d'un autre côté, que le parti de la vieille Irlande a fait faire des ouvertures de conciliation à la jeune Irlande dans la personne de M. Smith O'Brien, mais ces ouvertures ont complètement échoué. Le fougueux député de Limerick ne veut entendre parler de réconciliation et de cession qu'à une seule condition, c'est que l'association du rappel sera dissoute et réorganisée sur de nouvelles bases. M. O'Brien ne s'est pas gêné pour dire que les principaux membres de l'association sont les très-humbles serviteurs des whigs, des hommes vendus ou prêts à se vendre, des traités enfin qui bernent depuis trop longtemps l'Irlande par le charlatanisme de leurs déclamations libérales.

La lettre du comte de Shrewsbury à l'archevêque de Tuam, lettre remplie de sentiments si nobles, si justes et si chrétiens, a valu à son auteur de la part de M. John O'Connell une diatribe des plus violentes; le comte de Shrewsbury a été au sein de l'association du rappel taxé d'insolence, de présomption et d'audace, pour avoir osé dire à un prêtre catholique que l'impunité accordée aux ministres des autels qui dénonçaient leurs frères au fer ou au plomb des assassins, jetterait un fâcheux vernis sur la religion catholique elle-même. Du haut de la Tribune de Conciliation hall, M. O'Connell a invité, sommé même lord Shrewsbury à faire amende honorable et à demander pardon à l'archevêque de Tuam.

Affaires de la Plata.

Nous recevons de Liverpool, par le *Modeste*, des nouvelles de la plus haute importance sur les affaires de la république Orientale. Après les avoir lues, on demeurera bien convaincu de toute l'opportunité des effets inévitables de la levée du blocus par la flotte anglaise. Quand Rosas n'a plus eu affaire qu'à une seule des puissances protectrices de Montevideo, toute son audace s'est réveillée; et si Montevideo n'est point en ce moment au pouvoir de son lieutenant Oribe, cela tient au courage des Montevideos et des Français.

Après d'autres faits: Le 19 novembre, le gouvernement brésilien avait reçu la réponse de Rosas aux nouvelles propositions de paix faites par le cabinet de Rio. Le dictateur se refusait encore une fois à toute espèce d'arrangement. A la date du 22 octobre, Rosas a rendu un décret afin d'empêcher toute communication avec Montevideo. Ce décret, rendu le 26 octobre, est ainsi conçu: « Tout bâtiment de commerce venant de haute mer qui entrera à Montevideo ne sera plus reçu à Buenos-Ayres ni dans aucun port appartenant à la république. Aucun bâtiment de moins de 120 tonneaux ne sera admis à prendre un chargement. » Des que les autorités françaises ont eu connaissance de ce décret, l'amiral Leprédour a donné ordre pour que le blocus de Buenos Ayres fût exécuté en tout rigueur.

Le *Arctique*, frégate à vapeur, est venu renforcer les bâtiments faisant le blocus, et ce vapeur s'est rendu, le 26 octobre, au port de Ensenada (province de Buenos-Ayres); il s'est emparé de onze navires, qui avaient violé le blocus et étaient venus prendre des chargements. Les propositions faites par le Brésil et rejetées par Rosas et par Oribe étaient conçues en ces termes:

- Art. 1. Dans les trois jours qui suivront la signature de ce traité, tous les étrangers au service soit de Montevideo; soit du général Oribe, déposeront les armes; en conséquence, toutes les forces argentines repasseront l'Uruguay ou seront embarquées au port le plus voisin.
- Art. 2. Les Orientaux qui resteront au Cerrito nommeront dans une assemblée un habitant du pays comme membre du gouvernement; il en sera fait de même à Montevideo.

la charge, Palluma, et bien établi dans un vieux fauteuil tressé de jonc, il se mit à fumer en jouissant de la beauté du jour. L'on n'entendait d'autre bruit que le sifflement de quelques merles, et, de temps à autre, un fredon de Mme Brabançon, occupée à recueillir une petite provision de persil et de pimprenelle pour la salade du soir. Si le vétérân n'eût pas été doué par la nature de nerfs d'acier, la douce quiétude de son *far niente* eût été péniblement troublée par l'incessant refrain de sa ménagère; celle-ci avait voté par un lointain souvenir de jeunesse (qu'il se rapportait à elle tant regretté), une affection exclusive à une naïve romance des temps passés, intitulée: PAUVRE JACQUES.

— Mais à présent que je suis loin de toi, JE MANGE de tout sur la terre. — Ce qu'il y avait surtout d'horripilant dans ce cantilène invariablement répété d'une voix aussi fausse que nasillarde, c'était l'expression plaintive, désolée, avec laquelle Mme Brabançon, secouant mélancoliquement la tête, hochait de ce dernier vers: JE MANGE de tout sur la terre. Depuis tantôt dix ans, le commandant Bernard subissait héroïquement ce refrain; jamais le digne marin n'avait pris garde au sens grotesque que Mme Brabançon donnait au dernier vers de la romance. Par un hasard, le vétérân s'arrêta au sens de ces paroles, et il lui sembla que manger de tout sur la terre, n'était pas une conséquence rigoureuse des regrets de l'absence; aussi, après avoir une seconde fois prêté une oreille impartiale et attentive au refrain de sa ménagère, il s'éleva, en posant sa pipe sur la table: — Eh bien! monsieur, quand l'ogre de Corse a tenu le pape, à Fontainebleau, en sa puissance, savez-vous ce qu'il a eu l'indignité de lui faire, à notre saint-père, héin? — Noté, manân Brabançon, parole d'honneur, je n'en sais rien. — Vous n'avez pas que c'est faux, je tiens la chose d'un *vétéran* de jeune garde...

Art. 3. Ce choix étant fait des deux côtés, ces membres du gouvernement s'entendront pour la nomination de trois ministres, et alors tous les cinq réunis formeront un gouvernement provisoire, tout autre soit à Montevideo, soit au Cerrito, devant cesser immédiatement.

- Art. 4. Dans le cas de désaccord sur le choix des ministres, on serait forcé de s'en rapporter à la décision du gouvernement impérial.
- Art. 5. Tous les actes émanés du Cerrito ou du gouvernement de Montevideo seront reconnus comme valides, à moins qu'ils ne soient contraires aux lois de la république, ce qui serait décidé par l'assemblée générale.
- Art. 6. Qu'il complet du passé, quelles que fussent les opinions: garantie pour les personnes et les propriétés.
- Art. 7. Les engagements pris par l'un ou l'autre des belligérants seront reconnus comme engagements de la nation; mais tout impôt ou confiscation motivés sur opinion politique seront déclarés nuls et de nul effet.
- Art. 8. Dans les quatre mois qui suivront la présente convention, les élections générales auront lieu conformément à la constitution de la république.
- Art. 9. Cette constitution fera désormais la seule règle politique; toute personne qui ne voudrait pas s'y soumettre devra immédiatement quitter le pays.
- Art. 10. Le gouvernement du Brésil et celui de la république prennent l'engagement de garantir et de faire exécuter la présente convention; ils s'engagent aussi à soutenir le gouvernement Oriental qui serait définitivement installé selon les lois du pays. Alors les trois gouvernements s'entendront sur la rédaction d'un traité, dans le but d'assurer pour l'avenir l'intégrité et l'indépendance la plus complète de la république orientale de l'Uruguay.

Le 8 janvier, on recevait à Liverpool, par le packet *Dean*, des nouvelles de Montevideo jusqu'au 11 novembre. Le 30 octobre dernier, Oribe, après avoir assemblé les forces du Cerrito et celles disséminées sur quelques autres points du territoire, avait attaqué, dès la pointe du jour, toute la ligne extérieure des fortifications. Il comptait prendre par surprise la ville de Montevideo; mais il a dû bientôt reconnaître son erreur.

La défense n'a pas été moins vigoureuse que l'attaque. Les habitants de Montevideo, Français et Orientaux, sont arrivés en foule aux remparts pour repousser les hordes de Rosas. On s'est battu pendant toute la journée et le feu n'a cessé que lorsque Oribe, vers le soir, est rentré au Cerrito.

Les derniers avis de l'Entre-Rios parlent des préparatifs faits par Urquiza pour envahir la province de Corrientes. Le dernier décret rendu par Rosas, lequel décret devient exécutoire le 1^{er} décembre 1847, a eu pour résultat d'augmenter d'une manière étonnante le mouvement des affaires à Montevideo. Le siège de la place ayant pour effet d'empêcher les produits des campagnes voisines d'arriver à Montevideo, le port ne peut s'alimenter que par les provinces des bords de l'Uruguay et du Parana; et c'est précisément ce que Rosas voulait empêcher par son décret: les résultats ont donc été tout opposés à ce qu'il en attendait. Beaucoup de chaloupes sont allées prendre des chargements au Rosario.

Nouvelles d'Espagne.

La chambre des députés, en Espagne, a pris en considération la proposition qui tend à mettre en accusation M. Salamanca. La question a été décidée par 128 voix contre 39.

Le gouvernement aurait désiré que l'acte d'accusation contre M. Salamanca fût retiré afin de couper court aux récriminations amères et aux personnalités qui ont caractérisés les derniers débats parlementaires; mais il paraît que les députés signataires du projet d'acte d'accusation et des membres influents de la majorité n'ont pas voulu obtempérer au désir du gouvernement; seulement il a été décidé, d'un commun accord, que le gouvernement ne prendrait pas la parole dans ce débat, que M. González Bravo y renoncerait également et que la chambre serait uniquement appelée à décider si l'accusation devait être prise en considération.

On écrit de Madrid, le 3 janvier, au *Times*: Plusieurs personnages éminents sont fort alarmés de la tournure que prend l'affaire des poursuites à diriger contre M. Salamanca, moins par tendresse pour lui que dans la crainte des révélations qu'il a, dit-on, l'intention de faire. Dans une seconde entrevue que cet ex-ministre a eue avec la reine, il a déclaré nettement à Sa Majesté que s'il était terrassé, d'autres personnages qui portent la tête bien haut tomberaient avec lui; il a présenté à la reine une liste des noms de ceux dont il est décidé à dénoncer à l'univers entier les actes peu connus jusqu'à ce jour, sans avoir aucun égard pour leur rang, leur considération, ou leur puissance. On assure que le nom

tant pas d'hier que vous m'entendez la chanter. — Oh non, certes, ce n'est pas d'hier! — reprit le commandant avec un soupir d'innocente récrimination. — Je l'ai apprise, cette jolie romance, — dit la ménagère en poussant un profond soupir, — dans un temps... dans un temps... enfin souffit, — ajouta-t-elle en refoulant au plus profond de son cœur ses regrets toujours vivants pour le *vétéran*. — Cette romance... je la chantais aussi à cette jeune dame-masquée qui est venue pour accoucher secrètement, et qui... — J'aime mieux la romance, — s'écria le vétérân, menacé de cette éternelle redite, et interrompant Mme Brabançon, — oui, je préfère la romance à l'histoire... c'est toujours long, mais que le diable m'emporte, si je comprends davantage ce que cela signifie... — Mais à présent que je suis loin de toi... je mange de tout sur la terre. — Eh bien! Monsieur... vous ne comprenez pas? — Non! — C'est pourtant bien simple... mais les militaires ont le cœur si dur. — Voyons, manân Brabançon, raisonnons un peu. Voilà une comédie qui, dans son chapitre de ce que *Pauvre Jacques* est absent, se met à manger de tout sur la terre? — Certainement, Monsieur, un enfant comprendrait cela. — Eh bien! moi, pas. — Comment? vous ne comprenez pas... cette malheureuse fille est si désolée, depuis le départ de *Pauvre Jacques*, qu'elle mange de tout... sur la terre, quoi! sans faire attention à rien, elle mangerait de n'importe quoi... du poison... même... la malheureuse... tant la vie lui est égale... car elle est comme une ahurie, comme une âme damnée; elle ne sait plus ce qu'elle fait; c'est elle qui mange tout ce qui lui tombe sous la main... et ça ne vous arrache pas les larmes des yeux, Monsieur? — Le vétérân avait écouté avec une attention profonde le commentaire de Mme Brabançon et, quand elle eut fini, cette glose ne lui parut pas absolument dépourvue de sens; seulement il hochait la tête et dit en manière de résumé: — A la bonne heure... maintenant je comprends, mais c'est égal, ces romances... c'est toujours joliment tiré par les cheveux. — *Pauvre Jacques!* tiré par les cheveux! Oh! si on peut dire! — s'écria Mme Brabançon indignée de la témérité du jugement de son maître.

de Marie Christine et ceux de quelques-uns de ses affidés. Les plus intimes figurent sur cette liste. Narvaez lui-même n'est pas sans inquiétude sur le résultat des dénonciations de son ancien ami et confident.

Le gouvernement espagnol a résolu de s'emparer des îles Zafarrinas, voisines du presidio de Melilla et postées en face de l'embouchure de la Moulouïa, qui sépare les possessions françaises de l'empire du Maroc. Une expédition se prépare dans ce but à Malaga. Le corps d'armée, qui y prendra part, sera commandé par le général Serrano. On prétend même que l'Espagne veut du même coup conquérir quelques lieues de territoire autour de Melilla.

Le *Morning-Post* publie les détails suivants sur l'arrivée du duc de la victoire à St.-Sébastien:

St.-Sébastien le 5 janvier. Hier à 4 heures de l'après midi le steamer espagnol le *Heredia* est arrivé dans ce port ayant à bord Espartero accompagné du général Lemere, du colonel Garrea et de deux autres officiers. Quelques instants avant que le paquebot n'entrât dans la baie, le môle était couvert d'une foule de spectateurs impatients de revoir l'ex-régent. A son débarquement il a été salué par de bruyantes acclamations; en mettant le pied sur ce sol espagnol l'exilé de retour n'a pu maîtriser son émotion, et son mâle visage a été inondé de larmes d'attendrissement et de joie. Précédé par des algujals et accompagné par la municipalité et la foule des citoyens, Espartero s'est rendu à la maison de M. Lavala, député du district. Un bataillon du régiment de la reine, musique en tête, est venu lui rendre les honneurs militaires en passant sous le balcon. Espartero a toujours eu beaucoup d'amis à St.-Sébastien et pendant les quelques heures qu'il y a passées avant de partir pour Madrid il a été l'objet des plus vives démonstrations d'affection. Mais il ne faut pas croire qu'une pareille réception l'ait tendu partout où il passera en se rendant dans la capitale. Il est vrai qu'il a des partisans dans toutes les villes du pays, mais les carlistes avoués ou cachés sont bien plus nombreux, pour ne pas parler des modérés qui le détestent tout autant que les premiers. Espartero est arrivé à Madrid.

Nouvelles d'Amérique.

Le *Liverpool*, arrivé mardi soir à Liverpool, a apporté des nouvelles de New-York jusqu'au 23 décembre. Les discussions du congrès et du sénat américain jusqu'à cette date, n'ont pas offert un bien grand intérêt. Des résolutions en faveur de la paix et de l'évacuation du Mexique, d'autres en faveur de la continuation de la guerre, ont été présentées dans l'une et l'autre assemblée, mais aucune résolution définitive n'a encore été prise sur aucun des objets importants dont les chambres ont saisies soit par ces résolutions, soit par des propositions du pouvoir exécutif. Le gouvernement des Etats-Unis a fait des ouvertures au cabinet anglais pour la conclusion d'un traité de navigation, qui placerait les navires des deux nations sur le pied d'une parfaite égalité, dans les ports respectifs de chacune d'elles. Ces démarches sont demeurées jusqu'à ce jour sans résultats.

On lit dans le *Journal de Commerce de New-York*: Une correspondance a été échangée entre le secrétaire d'état des affaires étrangères britannique et le ministre des Etats-Unis près la cour d'Angleterre au sujet de l'abrogation des lois de navigation de la Grande-Bretagne. M. Bancroft s'est adressé à lord Palmerston dans les premiers jours de novembre pour savoir si les ministres anglais consentaient à établir avec les Etats-Unis un système de parfaite réciprocité, en admettant librement les navires des deux pays dans leurs ports respectifs sans les soumettre à aucune espèce de droit. Lord Palmerston, après un intervalle de plusieurs semaines, a répondu que les ministres de sa majesté ne pouvaient conseiller à la reine d'introduire un pareil changement dans le système commercial du pays sans la sanction du parlement, mais qu'aussitôt que ce corps s'assemblerait, il serait saisi d'un projet qui embrasserait les vues exprimées par M. Bancroft dans sa note. On ne doute pas que le parlement n'accueille favorablement ce bill.

Le *New-York Herald* dit à ce sujet: L'importance d'une pareille mesure pour les Etats-Unis ne peut être exagérée. Le système colonial de l'Angleterre a été une entrave des plus fâcheuses pour notre commerce et son abrogation, promise par lord Palmerston ouvrait à nos négociants si entreprenants le commerce lucratif des Indes-Orientales et occidentales et des autres colonies britanniques qu'ils leur a été fermé jusqu'à ce jour. Ce sera là la plus grande conquête de free trade, et il n'est pas douteux que toute l'Europe ne suive l'exemple de la Grande-Bretagne. Le traité de commerce si libéral, conclu par le Hanovre

— Chacun son goût, — reprit le vétérân — J'aime mieux, moi, les vieilles chansons de matelot, on sait de quoi y retourne, ce n'est pas bitiqué. Et le vieux marin en donna d'une voix aussi puissante que discordante: — Pour aller à l'Orient pêcher des sardines... — Pour aller à l'Orient pêcher des harengs... — Monsieur! — s'écria Mme Brabançon en interrompant son maître d'un air à la fois pudique et courroucé, car elle connaissait la fin de la romance, — vous oubliez qu'il y a des femmes ici. — Ah bah! où donc? — demanda curieusement le vétérân en allant geant le cou pour regarder en dehors de sa tonnelle. — Il me semble, Monsieur, que... — dit la ménagère avec dignité, — je vous prie de m'excuser les yeux. — Tiens, c'est vrai, manân Brabançon, j'oublie toujours... que vous faites partie du beat sexe... c'est égal, j'aime mieux ma romance que la vôtre... C'était la chanson à la mode sur le frigate l'ARMIDE, où j'ai embarqué novice à quatorze ans, et plus tard nous l'avons chantée en terre ferme... quand j'étais dans les marins de la garde impériale... Ah c'était le bon temps! j'étais jeune alors!... — Oui, et puis: B... à... à... (Il nous faut absolument orthographe et accentuer ce nom de la sorte, afin de rendre sensible la manière de gaieuse et amèrement courroucée avec laquelle Mme Brabançon prononçait le nom du grand homme qui avait causé la mort du *vétéran*) ou *Bûdonaparté* était à votre tête? — Bien, manân Brabançon, je vous vois venir, — dit en riant le vieux marin, — l'ogre de Corse n'est pas loin. *Pauvre Empereur*, va!... — Oh! Monsieur, votre Empereur, c'était un ogre... et si ce n'était que ça, encore! — Comment! il a fait pis que d'être un ogre? — Oui, oui, rien... allez, c'est une horreur. — Mais quel? — Eh bien! Monsieur, quand l'ogre de Corse a tenu le pape, à Fontainebleau, en sa puissance, savez-vous ce qu'il a eu l'indignité de lui faire, à notre saint-père, héin? — Noté, manân Brabançon, parole d'honneur, je n'en sais rien. — Vous n'avez pas que c'est faux, je tiens la chose d'un *vétéran* de jeune garde...

avec les Etats-Unis n'a pas pu contribuer à disposer le gouvernement anglais pour l'adoption de cette mesure. Les provinces rhénanes ont récemment imité l'exemple de Hanovre à l'égard des Etats-Unis; et partout, sans bruit mais sûrement nos relations commerciales s'établissent sur le pied le plus avantageux. La propagation par la Grande-Bretagne des lois qui restreignent le commerce des Etats-Unis avec ses colonies, sera bien plus profitable pour nous qu'aucun des traités de commerce conclus par notre gouvernement.

Nous avons sous les yeux le discours prononcé par le nouveau président du Mexique Anaya le jour où il a été installé comme président *ad interim*. Ce document n'offre rien de bien remarquable et ne contient aucun renseignement sur la situation fort précaire d'ailleurs du gouvernement mexicain. Anaya recommande l'union et le dévouement à tous les Mexicains, comme les seuls moyens de sauver leur patrie. Il s'exprime ainsi sur le maintien des institutions nationales du Mexique :

« Je déclare qu'en accomplissant le serment que je viens de prêter de respecter et de faire respecter les institutions fondamentales du pays, j'agirai conformément à mes profondes convictions autant qu'à mon devoir. Le système fédéral est le seul propre à sauver un peuple dans une situation aussi critique que la nôtre; chercher un nouveau moyen de salut dans de nouveaux systèmes ou dans de nouvelles révolutions serait vouloir livrer la république sans défense et sans remords à l'ennemi qui a arraché notre pavillon national du palais au sommet duquel Iturbide victorieux l'avait planté de ses propres mains.

Voici le résumé des nouvelles du Mexique que nous trouvons dans les journaux des Etats-Unis.

Les troupes qui se trouvaient à Queretaro, lieu de réunion du congrès, se sont prononcées en faveur de Santa-Anna. L'ex-président a quitté Tehuacan le 22 novembre, et a pris le commandement de l'armée à Bajaca; il a déclaré qu'il était opposé à toute négociation pour la paix, tant que les forces américaines occuperaient une partie du territoire mexicain. A la tête d'une armée de 16,000 hommes de toutes armes, il menaçait le congrès dont la majorité est favorable à la paix. Le général Scott, dans la crainte que Santa-Anna ne réussit dans ses projets contre le congrès, a fait marcher une partie de ses troupes sur Queretaro pour protéger les délibérations de cette assemblée.

M. Perry Doyle, ministre britannique près la république mexicaine, est arrivé à Queretaro, où il s'est provisoirement installé.

Un journal de New-Orléans assure que Santa-Anna va reparaître sur la scène avec une nouvelle armée pleine d'ardeur et de dévouement. L'ex-dictateur se serait mis à la tête d'un formidable *pronunciamento* contre le nouveau président et contre le simulacre de congrès réuni à Queretaro. Cette assemblée, en apprenant ce mouvement, se serait dispersée en toute hâte.

D'autres journaux disent que le général Felizola a été nommé au commandement en chef de l'armée, et qu'il occupe Queretaro avec 2,000 hommes, que Bustamante est à Guanajuato, à la tête de 9,000 hommes. Nous lisons dans les mêmes feuilles que trois ou quatre des départements du nord du Mexique, y compris San-Luis-Potosi et Tamaulipas, se prononcent fortement pour la continuation de la guerre, qu'ils se sont engagés pour offrir au gouvernement suprême une avance de quatre millions de dollars et une levée de 50,000 hommes.

Toutes ces nouvelles méritent confirmation.

Nouvelles de France.

Paris, 13 janvier.

La chambre des députés s'est réunie aujourd'hui dans ses bureaux, pour commencer l'examen du budget de 1849. Il y avait à peine, dans chaque bureau, le tiers des membres qui les composent. La discussion s'est d'abord engagée sur l'ensemble du projet.

On sait que le budget de 1849 présente un excédant de recettes d'un million mille trente huit francs comparativement à 1848. Les recettes sont évaluées à 1,383,469,366 francs, et les dépenses à 1,382,438,322 fr.

En vain les ministres se sont efforcés de demander des allocations nouvelles et ont ajourné celles qui réclamaient divers besoins du service; en vain, ils s'employaient à préparer les moyens d'arriver à l'équilibre, MM. les membres de l'opposition n'y croient pas. Plusieurs d'entre eux ont aujourd'hui trouvé même à redire parce que le gouvernement a réduit de plus de dix millions les dépenses générales des ministères. M. le ministre des finances a victorieusement répliqué, dans le premier bureau, à ces déclarations sur la situation financière, en la comparant à celle de 1840 à 1843, où les budgets ont laissé des découvertes très considérables.

On a passé à l'examen de chaque budget des dépenses.

Qui à cette heure doit être joliment de la vieille; mais voyons l'historique.

— Eh bien! monsieur, votre Bonaparte a eu l'infamie, pour humilier le pape, de l'atteler en habit de cour à la petite voiture du roi de Rome, de monter dedans et de se faire traîner par ce pauvre saint-père à travers le parc de Fontainebleau... afin d'aller dans cet équipage-là annoncer son divorce à l'impératrice Joséphine, un amour de femme qui était pleine de religion.

— Vraiment, maman Barbançon, — dit le vieux marin, en étouffant de rire, — ce scélérat d'empereur est allé dans la voiture du roi de Rome traînée par le pape, annoncer son divorce à l'impératrice Joséphine?

— Oui, monsieur, pour le tourmenter à cause de sa religion, cette chère princesse, comme il la forçait aussi de manger un gros jambon tous les vendredis saints... en présence de Roustan, son affreux Mamelouk, à prendre de la soupe à la truffe, par des prêtres, dans l'idée d'humilier le clergé, vu que cet affreux Roustan se vantait devant eux d'être musulman, et qu'il leur parlait de son sérail... et de ses effrontés bayadères, même que ces pauvres prêtres en devenaient rouges comme des bigarres.

— Malheureusement la ménagère ne put continuer; ses effrayantes récriminations à son mari furent interrompues par un vigoureux coup de sonnette, et elle se précipita en hâte vers la porte de la rue.

Quelques mots d'explication sont nécessaires avant l'introduction d'un nouveau personnage, Olivier Raimond, neveu du commandant Bernard. La sœur du vétérân avait épousé un expéditionnaire du ministère de l'intérieur; au bout de quelques années de mariage, le commis abandonna, laissant une veuve et un fils, âgé alors de huit ans. Quelques amis du défunt s'employèrent et firent donner à son fils une bourse dans un collège.

La veuve, sans fortune et n'ayant aucun droit à une pension, tâcha de se suffire à elle-même par son travail. Mais au bout de quelques années d'une existence pauvre et laborieuse, elle laissa son fils orphelin, sans autre parent que son oncle Bernard, alors lieutenant de vaisseau, commandant une goëlette attachée à l'une des stations de la mer du Sud.

De retour en France pour y prendre sa retraite, le vieux maria trouva son

Le budget de la justice présente, sur 1848, une diminution de dépenses de 6,200 francs, ayant pour cause la suppression, par voie d'extinction, de deux places de conseiller-auditeur et de deux places de juge.

Le budget des cultes reçoit une augmentation de dépense de 832,417 fr., sur lesquels 450,000 fr. pour les travaux de restauration de la cathédrale de Paris et la construction d'une nouvelle sacristie.

10,000 fr. pour supplément de traitement du 4^e cardinal, institué en 1847. Le nombre des membres du sacré collège, appartenant à la France, est de quatre actuellement; il s'est élevé jusqu'à dix quelquefois; il fut de six peu de temps après la promulgation du concordat.

120,000 fr. pour l'érection de 150 nouvelles succursales: le nombre en sera ainsi porté à 29,502; et 35,000 fr. pour établir 100 vicariats de plus dans les communes autres que celles de grande population.

20,000 fr. pour quelques nouveaux titres de protestants, et 2,000 fr. pour la subvention à la caisse des retraites.

Ces diverses augmentations n'ont donné lieu à aucune objection.

M. le président du conseil devant être à la chambre des pairs pour la discussion de l'adresse, n'a pu venir dans son bureau. L'examen de son budget a été remis à un autre jour, dans plusieurs bureaux et notamment dans le 6^e.

On a passé à l'examen du budget de l'instruction publique, qui présente un accroissement de dépense de 65,400 fr. Cette somme se répartit entre: l'administration centrale, 33,800 fr.; l'université de France, 17,000 fr.; les établissements scientifiques et littéraires, 9,600 fr.

Aucune objection n'a été faite.

M. Nicolas a interpellé M. le ministre de l'instruction publique, dans le 6^e bureau, sur le projet de loi d'instruction secondaire.

M. le comte de Salvandy a déclaré qu'il demanderait la mise à l'ordre du jour de ce projet de loi après le vote de l'Adresse, et qu'il n'avait jamais été question de le retirer.

Les bureaux continueront demain l'examen du budget.

Voici le discours prononcé par le président du conseil, M. Guizot, dans la séance du 12, de la chambre des pairs, relativement à la question d'Italie :

Messieurs, on veut nous imposer dans ces débats des fardeaux que je ne saurais accepter. On fait retentir les mots d'absolutisme, de contre-révolution, de sainte-alliance. Je repousse, Messieurs, ces fantômes; j'écarte ces entraves dont on veut m'enchaîner. Je me félicite de vivre dans un pays constitutionnel et libre, car ces Etats ont besoin que leur politique soit libre aussi. Libre de se concerter avec telle puissance au moment, selon l'époque, dans les mesures qu'il lui convient de choisir.

Le gouvernement de Juillet professe très légitimement cette liberté; car il l'a conquise à la sueur de son front. Né d'un grand effort pour l'indépendance nationale et pour les libertés publiques, il a vécu et vit encore dans un long travail pour l'ordre et la paix; il a fait ses preuves pour toutes les bonnes causes; il a fourni des dates à tous les grands intérêts de l'Europe et de la France. Il a donc bien le droit de choisir sa politique, sans être soupçonné de désertier aucun de ces grands intérêts qu'il a si noblement défendus.

Je réclame cette liberté pour le gouvernement que j'ai l'honneur de représenter, et je crois en cela mieux servir la révolution de Juillet et faire plus pour elle, et montrer plus de confiance en ses destinées que ceux qui veulent la cantonner dans une immobilité fatale et la renfermer dans un cercle dont elle ne devrait jamais sortir.

J'ai cru devoir ces quelques réflexions à la chambre avant d'entrer dans la question; maintenant je dois déclarer que je n'entends rien dire de quelques écaris de la tribune, non pas que je me croie le droit de me plaindre de ce que la chambre aurait cru pouvoir tolérer. Cependant, je pense que la liberté de la tribune n'aurait rien à souffrir si l'on traitait avec plus de convenance des souverains qui ont parcouru une longue carrière. Je proteste contre de tels scandales, et je réclame pour les convenances sociales un peu de ce respect que je professe pour la liberté de la tribune. (Marques d'adhésion.)

Quand le mouvement d'Italie éclata, il a inspiré au gouvernement beaucoup de sympathies, parce que nous sommes convaincus que les Etats d'Italie et les Etats romains en particulier, ont besoin de nombreuses réformes. Les peuples y ont droit, les bons gouvernements doivent faire les affaires des peuples, et ainsi que j'ai eu occasion de le dire à la chambre, dans une des dernières séances de la dernière session, quelle que soit la forme d'un gouvernement, les hommes ne supportent plus de voir leurs affaires mal faites.

Mais ce désir, ce besoin, n'était pas le seul. Il y a autre chose dans les dispositions d'une grande partie des populations italiennes et des hommes qui agissent puissamment sur elles; il y a un sentiment qui va au delà de ces perfectionnements intérieurs; il y a le désir d'un remaniement général qui ne s'accomplit dans le monde que par les guerres. Je m'en rapporte à la chambre du soin de juger si je dis quelque chose qui ne soit pas exact.

Eh bien! ce fait, cette tendance, ce travail, nous ne voulons, nous ne pouvons pas l'accepter. Nous ne le voulons pas, parce que nous respectons les traités et les droits de l'Italie; nous ne le voulons pas, parce que nous respectons le droit et l'ordre européen. Nous nous sommes refusés à remettre ces droits en question; l'ordre européen est le point de départ de notre politique en Italie comme en Europe.

M. Le comte d'Alton-shée, vivement. Et à Cracovie! (Agitation.)

M. Guizot. Je ne demanderais pas mieux que de répondre sur-le-champ

neveu achevant sa dernière année de philosophie. Olivier, sans remporter de grands succès universitaires, avait du moins parfaitement profité de son éducation gratuite; mais malheureusement, et ainsi que cela arrive toujours, cette éducation, nullement pratique, n'assurait en rien sa position, son avenir au sortir du collège.

Après avoir long-temps réfléchi à la position précaire de son neveu qu'il aimait tendrement, et se voyant hors d'état de lui venir efficacement en aide, vu la modicité de sa solde de retraite, le commandant Bernard dit à Olivier :

« Mon pauvre enfant... nous n'avons qu'un parti à prendre. Tu es robuste, brave, intelligent; tu as reçu une éducation qui te rend du moins supérieur au plus grand nombre des pauvres jeunes gens que le sort envoie à l'armée: le recrutement t'atteindra l'an prochain, devance le moment; fais-toi soldat, tu pourras du moins choisir ton arme... On se bat en Afrique; dans cinq ou six ans, tu peux être officier... C'est du moins une carrière... Si pourtant l'état militaire te répugnait par trop, mon cher enfant, nous aviserons à autre chose. Nous vivrons sur mes mille francs de retraite jusqu'à ce que tu puisses te caser quelque part... Je ne te propose pas d'entrer dans la marine, il est trop tard; il faut être rompu jeune à cette vie exceptionnelle et rude; sans cela presque toujours on est mauvais marin... Maintenant, choisis. »

Le choix d'Olivier ne fut pas long. Trois mois après, il s'engageait soldat, à la condition d'être incorporé dans les chasseurs d'Afrique. Au bout d'un an de service, il était fourrier; deux ans après, décoré pour une action d'éclat, et l'année d'ensuite, maréchal-des-logis chef.

Malheureusement, Olivier atteignit d'une de ces fièvres tenaces que le climat d'Europe peut seul guérir, fut forcé de quitter l'Afrique, au moment où il pouvait espérer les épaulettes d'officier; renvoyé très malade en France, on l'avait, après sa guérison, incorporé dans un régiment de hussards. Au bout de dix-huit mois de présence à son corps, il était venu passer un semestre à Paris, et partager la modeste existence de son oncle.

Le logement du vieux marin se composait d'une petite cuisine à laquelle attenait la chambre de Mme Barbançon, d'une entrée servant de salle à manger, et d'une autre pièce où couchaient le commandant et son neveu. Celui-ci d'ailleurs, par un scrupule rempli de délicatesse, sachant la position précaire du vétérân, n'avait pas voulu de sa chambre oisive; possédant une magnifique écriture, s'était appris suffisamment de comptabilité dans ses

à l'honorable préopinant, mais l'occasion se présentera: qu'il me permette de continuer.

Nous croyons qu'il y a, dans ces espérances des Italiens, quelque chose de chimérique et d'impossible; nous croyons, de plus, que ces espérances favorisent, en certains points, la prépondérance des idées anarchiques et dangereuses.

Telles sont ces pensées, tel est l'état de l'Italie. Par cela même, l'état de notre politique est indiqué.

Nous sommes disposés à favoriser, à encourager les réformes intérieures que les souverains sont disposés à accomplir dans l'intérieur de leurs Etats. Or, le préopinant nous reprochait de ne pas avoir suffisamment indiqué, dans nos dépêches, l'appui que nous portons à ces réformes.

Il n'est pas d'une politique convenable de publier les conseils que l'on donne à un souverain étranger. Mais je puis assurer le préopinant que des encouragements, des avis, rien n'a manqué de la part de la France aux souverains qui sont disposés à accorder des réformes.

Indépendamment des conseils, nous nous sommes appliqués à réunir, à rallier autour des souverains à tendances libérales les hommes modérés, avancés, sincèrement attachés à leur pays. Ce qui importe le plus, c'est de former en Italie un parti modéré et gouvernemental qui soutienne les princes et leurs conseils.

Tel est notre but.

Il est vrai que nous nous sommes abstenus de toute excitation et de toute parole qui aurait pu entretenir des illusions faéheuses. Certes, parmi ces illusions, parmi ces sentiments, il y en a de très-nobles et de très-grands; mais notre devoir nous ordonne de les condamner; nous le faisons avec regret.

L'honorable M. de Montalembert a dit que nous marchons à l'impopularité en Italie. Je le regretterais; je tiens à la sympathie des masses. Mais je ne puis leur sacrifier la bonne foi et la bonne cause.

J'ai sacrifié la popularité en France à la bonne cause; je la lui sacrifierai en Italie. Je puis regretter la popularité; la rechercher, jamais!

Et, remarquez-le bien, notre politique en Italie n'a pas été sans succès; des réformes ont été accomplies sans l'intervention extérieure, sans perturbation intérieure. Des incidents graves sont venus traverser ces réformes: l'incident de Ferrare, l'incident de Fivizzano, celui de Pontremoli, ces incidents ont été pacifiquement suivis.

A l'occasion des incidents de Ferrare, M. de Montalembert nous a reproché de nous être servis de paroles gracieuses pour M. de Metternich, trop peu gracieuses pour le pape. Que M. de Montalembert me permette de le lui dire: ce que j'ai cherché avant tout, c'est la suite. Je voulais que cette étincelle de Ferrare ne devint pas un incendie; je voulais que la question s'accommodât sans trouble et sans guerre. Nous y avons réussi; si pour arriver à ce but, nous avons eu quelques apparences contre nous; nous ne les regrettons pas.

J'en dirai autant de l'incident de Fivizzano, qui a été arrangé sans difficulté. Et cependant on était convaincu qu'il allumerait la guerre en Italie!

De tels résultats obtenus en un an, je ne veux pas les attribuer, exclusivement sans doute, à l'influence de la politique de la France; il faut les attribuer par-dessus tout à la sagesse des souverains qui y ont été mêlés; mais il est permis de croire que la politique française n'y est pas tout à fait étrangère. (Adhésion.)

Est-ce à dire qu'il faille regarder tout comme fini en Italie, et le développement des institutions comme assuré? Je suis loin de le penser. J'avoue que j'ai à l'égard de l'Italie et à cause des dispositions populaires dont je parlai tout à l'heure, une profonde inquiétude; et c'est une raison pour moi de persister dans la politique que nous avons suivie, la seule qui puisse aider les modérés à fonder leur gouvernement et leurs institutions.

Mais si, à raison des dispositions populaires, j'ai pour l'Italie une profonde inquiétude, j'ai aussi pour espérer une grande raison; et cette raison, plus puissante à mes yeux que tout ce qu'on a pu en dire, malgré ce qu'on en a dit, c'est le pape.

L'honorable M. de Montalembert m'accusait hier de froideur et de froideur d'indifférence à l'égard du pape. M. de Montalembert a consacré sa vie à un sentiment qui est, je ne dirai pas chez lui une idée fixe, mais une pensée toujours prédominante; c'est l'intérêt de la loi et de la liberté religieuse. J'ai comme lui une vive et profonde sympathie pour cette noble cause, mais je suis obligé de penser à autre chose.

La foi et la liberté religieuse elles-mêmes ne peuvent prospérer, ne peuvent se développer complètement qu'à certaines conditions de bonne politique que le gouvernement doit leur assurer. Livrées à ces manifestations d'enthousiasme populaire auxquelles applaudissait l'honorable membre, elles ne prospèrent pas, elles ont besoin de bien autre chose, de choses bien plus difficiles que les manifestations d'un enthousiasme sincère. (Très-bien!)

Mais je l'ai dit, mon grand motif d'espérance, c'est le pape; le pape a fait une chose qui n'est venue avant lui spontanément à l'idée d'aucun souverain. Il a entrepris la réforme intérieure de ses Etats. C'est là une chose considérable; et, à ce titre, une grande confiance est due au Souverain-Pontife. Les Italiens seraient impardonnables s'ils manquaient de confiance dans le pontife qui a entrepris de si grandes choses.

Mais qu'a-t-il manqué jusqu'ici aux grands réformateurs, même sur le trône? Un point d'arrêt. Le mouvement les emporte et ils ne trouvent plus le gouvernail, un moment échappé de leurs mains. (Très-bien!)

Dans la situation et dans le caractère du pape, en même temps qu'il y a un principe de réforme, y a un principe de résistance. On veut le disant tout à l'heure; le pape est un souverain essentiellement spirituel. M. le comte

fonctions de fourrier, il trouvait chez de petits commerçants de la commune des Batignolles, quelques comptes à tenir; aussi, loin d'être à charge au vétérân, le jeune sous-officier (secrètement d'accord avec Mme Barbançon, trésorière du ménage), ajoutait chaque mois son petit pécule aux 30 francs de pension que touchait le commandant, et lui ménageait même parfois des surprises dont le digne homme était à la fois ravi et étonné, sachant le travail assidu que s'imposait Olivier, pour gagner quelque argent.

D'un esprit brillant, enjoué, rompu dès l'enfance à toutes les privations, d'abord par la vie d'orphelin boursier, plus tard par les vicissitudes de sa vie de soldat en Afrique, bon, expansif, brave par ses habitudes, Olivier n'avait qu'un défaut, si l'on peut appeler défaut une susceptibilité ombrageuse, excessive, à l'endroit de toutes les questions d'argent, si minimes ou si indifférentes qu'elles fussent en apparence; un simple soldat et pauvre, il poussait le scrupule jusqu'à refuser à ses camarades de régiment la plus modeste invitation, s'il ne voyait pas un jour son écot; cette extrême délicatesse, ayant été d'abord poussée à l'excès d'affection, deux duels, dont Olivier sortit vainqueur, ne purent accepter et respecter ce trait significatif du caractère.

Du reste, Olivier, content de tout, prêt à tout, aimait, aimablement, par son entrain, par sa gaité l'intérieur de son oncle.

Dans ses rares moments de loisir, il se consacrait au jardinier avec son oncle, après quoi ils fumaient tous deux tranquillement sur la terrasse, et venaient, d'autres fois, se souvenant sur leurs connaissances en littérature acquises dans les bivouacs africains, Olivier guidait Mme Barbançon dans la confection des brochures de menuiserie ou des galettes d'orge, ses leçons gastronomiques étant d'ailleurs toujours mêlées de folies et de taquineries féroces à l'endroit de son oncle. La ménagère grondait, rabrouait Olivier Raimond au moins autant qu'elle l'aimait; en un mot, la présence du jeune sous-officier dans la maison n'avait été qu'un bonheur, et un bonheur de deux sortes; que tous deux pensaient avec tristesse que si le comte de Salvandy n'avait pas voulu de son oncle, Olivier s'en serait allé à deux lieues de Paris.

Mme Barbançon, avertie par la sonnette du dehors, se dirigea donc vers la porte ouverte au neveu du vétérân.

(La suite à demain.)

GRANDE SOIREE MUSICALE,

donnée par

Fr. Botgorschek,

Première Flûte-Solo de S. M. le Roi.

PROGRAMME.

- 1 Andante et Rondo pour la Flûte, exécuté par Fr. Botgorschek Lindpaintner.
2 « Les Adieux de Moscou, » et « La Fille de Champs » chansons nationales russes, chantées par trois Messieurs Matweitsch de Becker.
3 Variations sur deux thèmes russes et écossais, pour Violoncelle, exécutées par M. J. Giese, premier Violoncelle du Théâtre-Royal-Franç. Franchomme.
4 Air de l'opéra « La Clemeza di Tito, » chanté par Mlle Elise Didié Zaulberg. Mozart.

- 5 Fantaisie pour la Flûte sur des motifs de l'opéra « La Sonnambula, » exécutée par Fr. Botgorschek. Briccialdi.
6 Adelaïde, cavatine, pour ténor, chantée par M. Alexandre de Becker. Beethoven.
7 Adagio et rondo russe, pour le Violon, exécutés par M. J. Bernard, premier Violon au Théâtre-Royal-Français. Beriot.
8 « Judith, » caratine, chantée par M. E. D. Zaalberg. Concone.
9 Ballade avec accompagnement de la Flûte, exécutée par Mlle E. D. Zaalberg et Fr. Botgorschek. Drouot.

Le piano sera tenu par M. Henri Fastré.

La soirée commencera à 7 heures.

On trouve des billets au prix de 2 fl. chez MM. Weyand et Baeter, et à la salle maçonnique.

ANNONCES.

Mme V. F. C. UNGER,

Korte Houtstraat, à La Haye,

à l'honneur d'offrir aux consommateurs une partie de 50,000 Cigares de Curaçao, au prix de fl. 19 les mille.

Par demande:

LE CABINET POLYTECHNIQUE

de M. FINN sera ouvert encore jusqu'à Mercredi, 19 janvier, au Salon SWITZER, de midi jusqu'à 3 heures et de 6 à 9 heures du soir. Entrée 49 cts.; les Enfants 25 cts.

PRIX-COURANT

DE

VINS DE CHAMPAGNE.

Les excellents Vins de M. R. BISTON, d'Epernay en Champagne, Fournisseur breveté de S. A. R. Mgr le Prince Frédéric des Pays-Bas, se vendent chez J. UNGER, marchand de vins, fournisseur breveté de S. M. le Roi des Pays-Bas, et seul correspondant de ladite maison à La Haye.

Table with 3 columns: Wine name (e.g., AY BLANC, AY ROSE), Price per bottle (e.g., 3.00, 3.25), and Price with taxes (e.g., 4.90, 5.15).

Les personnes qui désirent recevoir directement ces Vins de la maison BISTON, sont priées d'adresser leurs ordres au comptoir de J. UNGER, Korte Houtstraat.

AVIS.

Une personne d'environ 24 ans, ayant une bonne éducation, et sachant parfaitement le Français, désire se placer comme FEMME DE CHAMBRE ou BONNE D'ENFANTS.

On pourra se procurer sur elle tous les renseignements désirables à La Haye même. S'adresser au bureau du Journal.

Dépôt de Vins d'Espagne

DE

M. GARCIA DE RIVERO,

chez F. CREMAN, rue dite Spiistraat, n° 37, à La Haye.

La bouteille de Xères (dit Cherry) 1re qualité. fl. 1.75.

Tinto doux supérieur spécial. (La 1/2 bouteille) 1.25.

Cours des Fonds Publics.

Bourse de Paris du 13 Janvier.

Table of stock exchange rates for France, Espagne, Naples, Pays-Bas, and Belgique, listing various financial instruments and their prices.

Bourse d'Anvers du 14 Janvier.

Métalliques, 5 % - Naples, 5 % - Ard., 5 % 15 1/2 - Dette différée ancienne, 5 % - Passive 5 % - Lots de Basse - Cours après la Bourse, 2 1/2 heures, Arduin sans variat.

Bourse de Londres du 12 Janvier.

3 % Cons. 87 1/2, 1/4 - 2 1/2 % Holl. 54 1/2, 1/4 - 4 % id. 95 1/2, 3/4 - Esp. 5 % 19 1/2, 1/2 - 3 % 29 1/2, 1/2 - Portug. 4 % 26, 27.

LA HAYE, chez Léopold Lobenberg, Souti, 75. Dépôt général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD et Fils, Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN RENVORCKE Hoofdsteeq.

nies à la Société des fabricants, exigé la remise d'actions de cette société libérées. On aurait ajouté que ce magistrat n'était autre que M. Hervé.

» Dans la lettre qu'il a fait adresser à M. le garde-des sceaux, M. Hervé déclare qu'il n'a jamais entendu parler de la Société des Fabricants, et que depuis 1845 il n'a pas vu la signature de la lettre publiée par les journaux.

» M. Hervé a été transporté de la maison qu'il habitait à Passy dans une maison de santé voisine, où il reçoit tous les secours que réclame son état.

Les journaux de New-York publient de tristes détails sur les désastres occasionnés dans l'Ouest de l'Union, par les débordements de l'Ohio et de ses affluents. Des milliers d'habitations ont été emportées par les eaux; un grand nombre de personnes ont péri et une quantité innombrable de bétail a été perdue. Les pertes sont énormes, il est impossible d'en calculer l'étendue. Les conséquences de ce fléau se feront longtemps sentir dans cette contrée.

— On écrit de Londres, 12 janvier:

La commission spéciale de Limerick, dans son audience du 10, a prononcé six condamnations à 14 ans de déportation, quatre à dix années de la même peine, trois à sept années de la même peine et plusieurs autres condamnations de moindre importance. Aussitôt après le prononcé de ces sentences les condamnés ont été placés dans des charrettes qui les ont conduits à la prison centrale de Dublin sous une forte escorte de cavalerie et d'officiers de police. Le passage de ce triste cortège dans les rues de Limerick, a produit sur la foule une vive impression. Dans la même audience le jury a prononcé un nouveau verdict de culpabilité dans une affaire d'assassinat, l'arrêt a été renvoyé au lendemain. La commission spéciale doit interroger ses travaux à Limerick, le 11, pour aller siéger le 12 à Ennis, dans le comté de Clare, où l'attendent encore plusieurs affaires capitales. On assure que toutes les condamnations capitales prononcées seront exécutées le même jour.

— La sévérité déployée par les juges à Limerick ne paraît pas devoir diminuer le nombre des crimes qui désolent certaines parties de l'Irlande. Le même jour où la commission prononçait la peine de mort contre un des criminels traduits devant elle, un sergent d'artillerie, qui avait servi de témoin à charge dans une affaire d'assassinat, était lui-même en butte à une tentative de meurtre à Limerick. Les journaux irlandais, reçus aujourd'hui, publient le récit de trois assassinats commis dans les comtés de Kerry et d'Antrim; nous voyons, en outre, que dans des localités comparativement paisibles jusqu'alors, les crimes contre les personnes et les propriétés deviennent de jour en jour plus fréquents.

— Le gouvernement français vient de décider qu'une petite pyramide serait élevée à l'endroit où a eu lieu l'entrevue d'Abd-el-Kader et de M. le duc d'Angalm, pour perpétuer le souvenir de cet événement.

— On annonce que les astronomes de Poelkova ont constaté l'existence d'un troisième satellite de la planète Uranus. Herschel, qui a découvert cette planète, avait cru apercevoir autour d'elle jusqu'à six satellites. Mais on n'était parvenu à déterminer l'orbite que de deux d'entre eux; on peut même douter qu'on eût jamais retrouvé une trace des autres. La découverte d'un satellite qui ne met que 94 heures à effectuer sa révolution autour d'Uranus, confirme un fait remarquable parmi les quatre planètes les plus voisines du soleil, la terre est la seule qui ait un satellite, tandis que les planètes plus éloignées en ont toutes plusieurs.

— On sait que par une ordonnance royale du 24 mai 1844, les marchés à terme étaient délégués à la bourse de Berlin, on que du moins les affaires de ce genre ne constituaient pas des créances que l'on pouvait faire valoir devant les tribunaux. Or, une expérience de près de 3 ans a démontré que cette loi n'empêchait point du tout ce qu'elle avait pour but d'empêcher: les spéculations extravagantes et faites sans capital réel; le gouvernement prussien, après avoir discuté plusieurs propositions faites pour remédier à cet inconvénient, a pris, — d'après ce qu'annonce la Gazette de Cologne, — la résolution suivante: Dorénavant les marchés à terme seront permis, mais sous la condition d'être conclus en présence d'un agent de change juré; les bordereaux seront ensuite échangés entre les parties et — c'est là la disposition principale du projet — auront force de lettres de change, que les parties contractantes soient commerçantes ou non.

— On écrit d'une commune de l'agrandissement de Nan :

« Dans ce siècle d'argent, où tout bénéfice semble être considéré comme légitime, on aime à rencontrer encore quelques-unes de ces mesures honnêtes comme celle que nous allons donner pour exemple.

« Un fermier du comté de *** était venu se plaindre à lui de ce que, dans une de ces grandes chasses, il avait foulé aux pieds et considérablement endommagé une pièce de blé.

« C'est bon, lui dit le comte, faites évaluer le dommage, j'en paierai le montant. Mais le fermier lui ayant presque aussitôt répondu qu'il avait déjà fait faire le calcul et qu'il se montait à 500 fr., le comte le remboursa immédiatement, et n'y pensait plus depuis longtemps, lorsqu'un beau matin, au printemps, il vit revenir le fermier.

« Le blé qu'on avait foulé aux pieds s'était relevé à cette époque au point de devenir le meilleur du champ, et l'honorable fermier rapportait les 500 fr. Ah! fit le comte étonné en apprenant la cause de la visite inattendue de ce brave campagnard, voilà un trait qui me plaît; il devrait toujours en être ainsi dans les rapports d'homme à homme. »

Puis, après avoir pris quelques renseignements sur la famille du fermier, le comte saisit une plume, écrivit sur son recevoir un bon de 1,000 francs, et le remettant au fermier;

« Gardez cette somme, lui dit-il, et lorsque votre fils aura atteint sa majorité, présentez-la lui de ma part, et racontez-lui surtout à quelle occasion il la doit. »

— On lit dans un journal de Bayonne :

« Un artiste vétérinaire de Saint-Esprit a trouvé, à ce qu'il paraît, un remède contre la morve. Il aurait déjà guéri des chevaux atteints au troisième degré. Ce qui paraît positif, c'est que ce vétérinaire, confiant dans sa méthode, a écrit au ministre de la guerre pour le prier de mettre à sa disposition un certain nombre de chevaux reconnus morveux, et comme tels réputés incurables, qu'il se charge de traiter gratis. Cette découverte serait tellement intéressante, que nous attendrons les faits pour juger de la réalité. »

— Un journal de Valenciennes raconte la facétie suivante :

« Il se passa, il y a quelques jours, une singulière aventure au chemin de fer du Nord, sur la ligne de Valenciennes à Paris.

« Un négociant Valenciennais expédia à un marchand de chevaux de Paris six chevaux par le wagon n° 25; la lettre de voiture est parfaitement en règle. Le convoi va son train comme à l'ordinaire, aucun accident n'arrive; mais, à l'embarcadere de Paris, le marchand de chevaux, qui vient au devant de sa marchandise vivante, trouve dans les wagons un troupeau de cochons!!!

« Quelle différence avec les coursiers fongueux si impatiemment attendus! Le marchand de chevaux ne veut pas entrer en possession des animaux à groin qu'il est difficile d'atteler à aucune voiture. Les bureaux de Paris écrivent aux bureaux de Valenciennes, personne ne peut expliquer cette singulière métempsychose. Que sont devenus les chevaux? Qui vont devenir les cochons? Jusqu'ici l'affaire est inexplicable. On peut voir les cochons miraculeux dans les bureaux de l'administration; quant aux chevaux, ils persistent à garder le plus strict incognito. »

THEATRE ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.

Lundi 17 Janvier 1847. — (Représentation n° 89.)

Fra Diavolo,

opéra comique en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.

Précédé de :

L'article 213,

vaudeville en un acte, par MM. Dennery et Gustave Lemoine.

Alton-Shée disait que le catholicisme était inconciliable avec la liberté. Eh bien! le chef de la Jeune-Italie ne tient pas un autre langage, et c'est parce que ces idées circulent en Italie que la papauté sera atteinte, inquiétée, c'est pourqu'on a aussi le pape a besoin de veiller sur sa souveraineté spirituelle, sur les conditions attachées à cette souveraineté, conditions qui sont sa force et son essence.

Eh bien! je le répète, il y a dans le caractère du pape un point d'arrêt qu'il ne franchira pas. Je sais bien que les révolutionnaires sont arrogants, mais le pouvoir qui a su résister à Napoléon, saura bien surmonter les efforts de la Jeune-Italie. (Très bien! très-bien!)

De là notre confiance, mais aussi le besoin pour nous de persister dans notre politique. Nous sommes convaincus que les autres puissances entreront à leur tour dans la voie des réformes; nul obstacle ne leur viendra de nous.

M. de Sainte-Aulaire le disait tout à l'heure, l'Autriche est menacée dans son existence italienne, nous n'avons pas le droit de l'empêcher de veiller sur ses intérêts et de prendre les précautions contre la perte de cette partie de son empire.

Ce que nous avons de droit de lui demander, c'est qu'elle n'apporte aucun obstacle à l'indépendance des souverains italiens et au travail qui s'opère dans la Péninsule. Je n'hésite pas à déclarer que si ce travail continue sous l'empire des principes d'un sage libéralisme et sans l'intervention des passions révolutionnaires, l'Autriche ne lui apportera aucun obstacle.

Permettez-moi, Messieurs, de vous faire connaître le langage que j'ai tenu à notre ambassadeur à Rome; vous verrez, Messieurs, que c'est plutôt pour l'utilité que pour... permettez-moi cette expression, la pureté de la discussion. Voici ce que j'écrivais à M. le comte Rossi, à la date du 27 septembre :

M. Guizot à M. le comte Rossi.

(Particulière.)

Paris, le 27 septembre 1847.

« Notre politique avec Rome et l'Italie, quelques efforts que fassent nos ennemis, de tout genre et de tout lieu, pour la représenter faussement, est si simple, si nette, qu'il est impossible qu'on la méconnaisse longtemps. Que veut le pape? faire dans ses Etats les réformes qu'il juge nécessaires. Il le veut pour bien vivre avec ses sujets en faisant cesser par des satisfactions légitimes, la fermentation qui les travaille; pour faire reprendre à l'Eglise, à la religion, dans nos sociétés modernes, dans le monde actuel, la place, l'importance, l'influence qui leur conviennent. Nous approuverons l'un et l'autre dessein. Nous les croyons bons l'un et l'autre pour la France comme pour l'Italie, pour le roi à Paris comme pour le Pape à Rome. Nous voulons soutenir et seconder le pape dans son accomplissement.

« Quels sont les obstacles, les dangers qu'il rencontre? Le danger stationnaire et le danger révolutionnaire. Il y a, chez lui et en Europe des gens qui veulent qu'il ne fasse rien, qu'il laisse toutes choses absolument comme elles sont. Il y a chez lui et en Europe des gens qui veulent qu'il bouleverse tout, qu'il remette toutes choses en question lui-même, comme il le souhaitent au fond ceux qui le poussent dans ce sens. Nous voulons, nous, aider le pape à se défendre; ou au besoin le défendre nous-mêmes de ce double danger.

« Nous ne sommes pas du tout stationnaires et pas du tout révolutionnaires, pas plus pour Rome que pour la France. Nous savons par notre propre expérience qu'il y a des besoins sociaux qu'il faut satisfaire, des progrès qu'il faut accomplir, et que le premier intérêt des gouvernements, c'est de vivre en harmonie et en bonne intelligence avec leur peuple et leur temps.

« Nous savons, par notre propre expérience, que l'esprit révolutionnaire est l'ennemi de tous les gouvernements, des modérés comme des absolus, de ceux qui font des progrès, comme de ceux qui les repoussent tous, et que le premier intérêt d'un gouvernement sensé et qui veut vivre, c'est de résister à l'esprit révolutionnaire. C'est là la politique du juste-milieu, la politique du bon sens que nous pratiquons pour notre propre compte, et que nous conseillons au pape, qui en a autant besoin que nous. Et non-seulement nous la lui conseillons, mais nous sommes décidés et prêts à l'y aider, sans hésitation aussi bien que sans bruit, comme il convient à lui et à nous, c'est-à-dire à dire à des gouvernements réguliers qui veulent marcher à leur but, et non point courir les aventures.

« Voilà pour le fait général; je viens aux faits particuliers et aux noms propres. On dit que nous nous entendons avec l'Autriche, que le pape ne peut pas compter sur nous dans ses rapports avec l'Autriche. Mensonge que tout cela; mensonge intéressé et calculé du parti stationnaire qui veut nous décrier, parce que nous ne lui appartenons nullement, et du parti révolutionnaire qui nous attaque partout, parce que nous lui résistons efficacement.

« Nous sommes en paix et en bonnes relations avec l'Autriche et nous désirons y rester parce que les mauvaises relations et la guerre avec l'Autriche, c'est la guerre générale et la révolution en Europe.

« Nous croyons que le pape aussi a un grand intérêt à vivre en paix et en bonnes relations avec l'Autriche, parce que c'est une grande puissance catholique en Europe et une grande puissance en Italie. La guerre avec l'Autriche, c'est l'affaiblissement du catholicisme et le bouleversement de l'Italie. Le pape ne peut pas nous en vouloir.

« Nous savons que, probablement, ce que le pape veut et a besoin d'accomplir, les réformes dans ses Etats, les réformes analogues dans les autres Etats italiens, tout cela ne plaît guère à l'Autriche; pas plus que ne lui a plu notre révolution de juillet, quelque légitime qu'elle fût, et que ne lui plait notre gouvernement constitutionnel, quelque conservateur qu'il soit. Mais nous savons aussi que les gouvernements sages ne règlent pas leur conduite selon leurs goûts ou leurs dégoûts. Nous avons reconnu, par nous-mêmes, que le gouvernement autrichien est un gouvernement sensé, capable de se conduire avec modération et d'accepter la nécessité. Nous croyons qu'il peut respecter l'indépendance des souverains italiens, même quand ils font chez eux des réformes qui ne lui plaisent pas, et écarter toute idée d'intervention dans leurs Etats. C'est en ce sens que nous agissons à présent.

« Si nous ne réussissons, cela doit convenir au pape aussi bien qu'à nous. Si nous ne réussissons pas, si la folie du parti stationnaire ou celle du parti révolutionnaire, ou toutes les deux ensemble, amenaient une intervention autrichienne, voici ce que, dès aujourd'hui, je puis vous dire: Ne laissez au Pape aucun doute, qu'en pareil cas nous le soutiendrions efficacement, et que notre gouvernement et sa souveraineté, son indépendance, sa dignité, son honneur et son intérêt, nous feraient avec précision. Mais que le pape soit parfaitement certain que, si l'Autriche nous adresse à nous, notre plus ferme et plus actif appui ne lui manquerait pas.

L'honorable comte de Montalembert ne trouvera sans doute pas cette dépêche tiède et indifférente. Eh bien! c'est là toute notre politique.

Faits divers.

On lit dans la Gazette des Tribunaux, de Paris, au sujet de la tentative de suicide à laquelle s'est livré un conseiller à la Cour de cassation, et dont nous avons parlé hier :

« Nous avons parlé hier d'un déplorable événement dont la nouvelle avait produit un moment une vive émotion. Plusieurs journaux annoncent aujourd'hui que M. le conseiller Hervé a succombé. Les journaux étaient mal informés; l'état de M. Hervé, quoique fort grave encore, a subi cependant une légère amélioration. On dit même que M. Hervé avait aujourd'hui retrouvé assez de force pour dicter une lettre qui a été remise à M. le garde-des-sceaux, et dans laquelle il repousse une allégation produite ce matin par quelques journaux.

« Ces journaux faisaient allusion à une lettre insérée; il y a deux jours, dans le National, et dont le signataire déclarait qu'un magistrat d'une de nos hautes cours avait, comme rétribution de certaines indications tou-